

Le 13 Juin 2019

Liminaire CAPL B Recours évaluation professionnelle 2019

Madame La Présidente,

L'objectif du gouvernement est supprimer 50 000 emplois dans la Fonction publique d'État d'ici 2022 dont 18 000 à 25 000 rien que pour la DGFIP.

Comme dans le même temps, 16 000 collègues partiront à la retraite, ce sont donc entre 2 000 et 9 000 agents qui se retrouveront sans mission, sans résidence, sans chaise ! Comment ?

En externalisant, en privatisant, en supprimant des missions, en restructurant dans tous les sens ou en accentuant la dématérialisation. Et tout est prêt pour que les agents subissent la réforme des règles d'affectation à la DGFIP et la mise en place de la rémunération au mérite, formidable outil de chantage à la mobilité forcée.

D'autant que la loi Fonction publique prévoit :

- la fusion des CT et des CHS-CT comme dans le privé (clairement le chapitre conditions de travail est balayé)
- la fin de l'avis des CAP sur les mutations et mobilités (en clair le pouvoir administratif fera intégralement ce qu'il voudra)
- le dialogue social traité par ordonnance (pas de débats : le pouvoir tranchera seul)
- le détachement d'office lors d'une externalisation de mission (agences comptables et de recouvrement, prise en main des Préfets, transfert cadastre/IGN par exemple)

Par ailleurs, dans le contexte actuel où un grand nombre de Français revendiquent une augmentation de leur pouvoir d'achat, nous ne pouvons que constater que celui des agents de la DGFIP est également à la traîne. Force est de constater que le compte n'y est pas.

Avec plus de 40 000 suppressions d'emplois, les agents de la DGFIP ont fourni des efforts considérables qui ne seront traduits ni dans une reconnaissance salariale ni dans une reconnaissance dans leurs carrières. Et ce n'est pas la prime PAS de 200 €, versée en une seule fois, uniquement à une partie des effectifs, qui permettra de rétablir une rémunération plus juste pour les agents de la DGFIP.

Ce ne sont pas non plus les maigres augmentations du point d'indice en 2016 et 2017 qui permettent un rattrapage du pouvoir d'achat des fonctionnaires. **Solidaires Finances Publiques** dénonce encore et toujours cette politique d'austérité et de gel du point d'indice.

En effet, la valeur du point d'indice s'élève à 4,686 € depuis le 1er février 2017, alors que s'il avait suivi au plus près l'inflation il devrait être de 5,40 €. Au final, les agents n'en peuvent plus et sont exaspérés.

S'agissant de cette CAPL, **Solidaires Finances Publiques** rappelle que l'évaluation individuelle n'entre pas dans les valeurs du service public : un dispositif de nature contractuelle est par définition contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires.

Pour autant, le gouvernement, à travers sa transformation de la fonction publique, veut faire de l'évaluation professionnelle la pierre angulaire de la carrière des agents. Elle déterminera la rémunération, les promotions mais aussi la mobilité. Ce positionnement illustre sa volonté de destruction du statut de la fonction publique.

L'entretien est un dialogue tronqué dès lors que ni l'évaluateur ni l'évalué ne disposent d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens et que le profil croix devient l'arme absolue de la pression managériale. Aussi c'est plus que jamais l'arbitraire qui trouve sa place dans l'évaluation individuelle.

Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en terme de gestion des ressources.

Solidaires Finances Publiques réaffirme son refus de toute forme de contractualisation des fonctions, son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière, linéaire et sans obstacles.

Les élus de **Solidaires Finances Publiques 43** exigent de la transparence et réaffirment que tous les agents, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Solidaires Finances Publiques 43 attend de cette CAPL un examen attentif de la situation évoquée. Nous regrettons d'ailleurs qu'il n'y ait qu'un seul recours cette année sur l'ensemble des trois corps.

N'allez pas en déduire, Mme la Présidente, que tout va pour le mieux pour vos agentes et agents. C'est bien au contraire le signe préoccupant que les personnels de la DDFIP43 sont résignés et parfois même dans une grande souffrance au sein de leur environnement de travail.

Les élus Solidaires Finances Publiques 43 en CAPL B

CANTAT Stéphanie/ DO CARMO Jean-Louis/ GABRIEL Frédéric/ CHAMPELOVIER Eve
PONS Guillaume(Expert...)